



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 12 MAI 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 mai 2025, s'est réuni à la salle associative de Fontain en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présidence de Mme Catherine HAMELIN, Maire

Conseillers présents :

Laurence BEPOIX, Michel BOURETTE, Anne-Lise BOUVERESSE, Flavien CHANSON, Martine DONEY, Denis DUQUET, Claude GRESSET, Catherine HAMELIN, Xavier LACROIX, Laurence MARTIN, Michel TIROLE, Elodie TOITOT, Jean-Pierre VAGNE

Conseillers Absents :

Laurence MAIROT

Procurations de vote :

Claire APFFEL donne procuration à Laurence MARTIN  
Bénédicte CHAMBREY donne procuration à Flavien CHANSON  
Pierre-Alain DUQUET donne procuration à Claude GRESSET  
Alain GENTINE donne procuration à Michel BOURETTE  
François MARTIN donne procuration à Catherine HAMELIN

13 conseillers présents et 5 représentés ; le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Flavien CHANSON

Madame la maire débute la séance à 20h00

**Ordre du jour**

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 mars 2025
- 2- Bâtiments
  - Informations générales
- 3- Communication
  - Site internet
- 4- Fêtes et cérémonies
  - rappel vide-grenier
- 5- Finances
  - DBM1 Budget principal (délibération)
  - Validation devis vitraux église (délibération)
  - Avenant marché église (délibération)
  - Renouvellement carte jeunes (délibération)
  - FSL et FAAD 2025 (délibération)
- 6- Urbanisme
  - Point PLUI
- 7- Voirie
  - Informations générales
- 8- Questions diverses
  - Règlement intérieur Médiathèque (délibération)

## 1/ Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 Mars 2025

Madame le maire propose de reprendre le compte-rendu du conseil municipal du 17 mars et d'y apporter les corrections nécessaires, s'appuyant sur les remarques et les conseils des élus. Il s'agit uniquement de modifications sur la forme.

**Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve par 17 voix POUR et 1 abstention, le compte-rendu du conseil municipal du 17 mars 2025.**

## 2/ Bâtiments

### - Appartements route du Fort

Les travaux sur les salles de bain ont commencé avec l'appartement du rdc (l'appartement du -1 sera fait avant l'été).

Concernant les travaux suite aux dégâts des eaux, il est nécessaire de réparer le plafond (fissures). Nous avons reçu le devis pour l'isolation sonore de la chaudière (~1600€ TTC) dont le bruit est très gênant pour les locataires.

### - Eglise

La visite pour la réparation du clocher a montré que le plancher et les escaliers étaient à réparer/refaire ainsi qu'une poutre de base du beffroi (pourrie). L'entreprise Prêtre s'est occupée du clocher en mars. Les techniciens ont vu que les brides des suspensions des cloches étaient prêtes à céder. L'entreprise a proposé un contrat pour une maintenance annuelle (afin d'éviter tout prochain problème) d'un montant de 180€ HT/an.

Pour le plancher et l'escalier 2 devis sont proposés :

- Entreprise Tréhant pour 9 080€ HT
- Entreprise Bertin pour 5 245.25€ HT
- L'entreprise Decreuse consultée ne fait plus ce genre de réparation  
La commission bâtiment propose de retenir l'entreprise Bertin.  
Nous attendons le devis pour la poutre (béton).

**Après avoir délibéré, le conseil municipal retient à l'unanimité l'entreprise Bertin pour la restauration des parties endommagées du plancher du clocher de l'église.**

Durant les travaux de restauration du mobilier de l'église (phase 1), les salariés de l'entreprise Nonnote ont constaté que sous les bancs des murs latéraux nord et sud du chœur, des dalles en pierre manquaient et que le plancher était pourri. Ces travaux ne sont pas inclus dans le marché actuel. Il convient donc d'établir :

- Un avenant au marché pour l'entreprise Nonnote car les murs et les parements sont abimés (voir devis proposé)
- Une demande de devis avec une entreprise pour refaire le sol, soit à l'identique historiquement, soit uniquement en chaux.

Le choix du sol, chaux ou dallage pierre, sera notamment fonction des avis du diocèse, de l'ABF et de la DRAC. L'établissement des devis se fera dès leur réponse.

La phase 2 ne débutera qu'après l'accord de subvention de la DRAC.

**Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité l'avenant au marché pour l'entreprise Nonnote.**

### - Ancienne fruitière

Lors de la commission bâtiment, Mrs Gresset, Tirole et Vagne ont accepté de faire partie du comité de suivi des travaux. L'AUDAB est prévenue et va revenir vers nous pour une première réunion avec l'EPF.

Une rencontre entre l'EPF et le service assainissement de GBM se tiendra prochainement pour avancer sur les études techniques afin de préparer la réunion avec les financeurs du projet de réhabilitation.

Le mur en pierres sèches le long de la parcelle de M. Dagusé est sécurisé mais le choix d'une solution pérenne reste à faire, soit par un talutage peu couteux mais entraînant la perte de la majeure partie de la parcelle soit en restaurant le mur en pierres sèches pour un montant estimé de 100 000 €.

- EPF

Lors du dernier conseil il avait été proposé que la commune rachète par anticipation un (ou 2) dossiers portés par l'EPF. A ce jour les montants s'élèvent à (factures de travaux payés ajoutées et loyers déduits hors frais notariés (~20 000€) :

- o Fruitière : 261 278€
- o Terrain vers l'école : 263 864€
- o Restaurant Gladoux : 221 454€

Le budget 2025 nous permet de reprendre à notre charge 2 dossiers.

Le rachat de l'ancienne fruitière sera peut-être nécessaire avant le lancement des travaux. Toutefois pour les autres dossiers il conviendra d'analyser plus en détails les économies liées au rachat anticipé et les capacités d'emprunt de la commune.

Le restaurant Gladoux souhaite faire réaliser plusieurs travaux et aimerait que la mairie participe financièrement. Les travaux prévus sont généralement à la charge du locataire, une réunion se tiendra prochainement pour discuter de la répartition des coûts.

- Associations pour les Forts

Fort Rolland : M. Schivre souhaite monter une association pour des cours/formations sur les thèmes nature/cartographie/survie/forts. Il proposerait un entretien de premier niveau au Fort Rolland (débroussaillage, entretien murs, nettoyage, etc.). La commune signerait une convention avec cette association pour fixer les rôles et responsabilités de chacun.

Le porteur de projet a déjà rencontré l'association Avalfort.

Fort de Fontain : Mme Spony propose un projet d'association pour la mise en valeur du Fort dans son ensemble, comprenant le fort enterré, mais également les annexes : défenses aéronef, magasin à poudre et abris sous roc (propriétés de la commune). Toutes les mesures de précaution devront être prises pour éviter les dangers, il paraît impératif que l'accès au magasin à poudre (dont il conviendra de préciser les modalités) soit de nouveau accessible par la réouverture du chemin y descendant.

Elle propose également de fêter les 150 ans du Fort (la construction du Fort ayant débuté en 1874 jusqu'en 1878) par l'intermédiaire d'une commission dédiée qui serait composée des propriétaires publics et privés du Fort, de l'association Avalfort, et pourquoi pas de représentants de la DRAC et/ou de l'association Vauban chargée d'étudier et de programmer les améliorations à apporter aux ouvrages et à la sécurité. Ceci dans le but de lui redonner tout son panache.

De très nombreux visiteurs estiment que ce fort est particulièrement intéressant et, sur de nombreux aspects, assez inédit. Un état des lieux permettant de recenser les atouts et les difficultés conduisant à l'élaboration d'un programme 2025-2028 chiffré et de pistes de recherche de financement pourrait rapidement être élaboré.

L'objectif serait que les mesures et travaux envisagés soient réalisés d'ici 2028, année qui pourrait être celle de la commémoration de l'achèvement de la construction, avec un ensemble d'animations et de rencontres festives favorisant l'appropriation par les habitants de la commune de Fontain de ses fortifications prestigieuses.

### 3/ Communication

#### - Site internet

Afin de moderniser notre site internet et de trouver une solution pour le règlement de l'hébergement et sa mise en ligne, il a été décidé de changer de prestataire et de passer par l'ADAT (Agence Départementale d'Appui aux Territoires) pour l'hébergement.

Nous avons reçu 3 devis :

- Mme ADAM Mathilde pour la somme de 2 300€ (retenu)
- La société BWA pour 6 960€
- M. SUTER Maxime pour 3 800 €

Mme Adam a été consultée pour un premier avis sur les changements à opérer sur notre site. Celui-ci est actuellement en maintenance.

La migration du site est en cours et durera encore plusieurs semaines. Un travail important de mise à jour est actuellement réalisé.

### 4/ Fêtes et Cérémonies

- Le prochain vide-greniers aura lieu le dimanche 28 septembre. Maud voit avec le service technique pour toute la mise en place (panneaux, banderoles, rubalise pour le parking, marquage du terrain). Pour cet évènement nous avons besoin de 6 personnes pour l'installation entre 6h30 et 8h00, puis 2 de 8h00 à 9h30 et 2 en fin de journée de 17h30 à 18h30. C'est l'association 1,2,3 Soleil qui tiendra la buvette.

Maud transmettra un doodle pour l'inscription aux créneaux horaires.

Elle commencera la publicité dans la gazette de juillet, pour une inscription des habitants de Fontain/Arguel fin août, puis les 15 premiers jours de septembre une communication sera réalisée pour les inscriptions aux personnes extérieures.

### 5/ Finances

#### - DM1 Budget principal

Lors du vote du budget 2025, le montant de la dotation aux amortissements n'est pas assez important, il est donc nécessaire de prendre une décision modificative.

	Augmenta- tion de crédits	Diminu- tion de crédits
<b>Fonctionnement</b>		
D 6811/042 Dot Amort immos incorporelles	300.00	
D 615231/011 Entretien réparation voiries		300.00

**Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité la Décision modificative.**

- Validation du devis Vitraux : seulement 2 réponses, le 3<sup>ème</sup> n'a pas souhaité donner suite.

- Mme Berthet : 53 894€ TTC
- Atelier 630 : 51 285€ TTC

Une demande de subvention a été demandée au Département.

**Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le devis de l'atelier 630.**

- Renouvellement cartes avantages jeunes :

En 2024, 99 cartes ont été vendues. Il est proposé de renouveler cette opération en proposant la carte aux habitants âgés de moins de 30 ans au tarif de 4€. Les 5€ restant sont à la charge de la commune.

**Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le renouvellement de cette opération au tarif de 4€.**

- FSL et FAAD :

Le Département sollicite les communes pour une participation aux FSL (Fonds Solidarité Logement) et aux FAAD (Fonds pour une Aide Alimentaire Durable). La participation de la commune pour le FSL est de 0.61€ par habitant et pour le FAAD de 0.30€ par habitant. Le calcul est fait sur la population INSEE 2024 soit 1223 habitants. Le coût sera donc de 746.03€ pour le FSL et de 366.90€ pour le FAAD.

**Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité la contribution de la commune à ces deux fonds.**

- Mme GAILLARD remercie le Conseil Municipal pour les subventions attribuées aux associations de lutte contre le cancer suite au décès de Simon.

## 6/ Forêt

Des particuliers proposent à la commune l'achat d'une parcelle boisée cadastrée ZP29 (sur la crête) d'une superficie de 59,20 ares. Celle-ci est entourée par des parcelles communales. Aucun prix n'a été proposé, c'est une première approche.

Le conseil municipal est favorable à cette acquisition.

## 7/ Urbanisme

- Point PLUI :

Le travail se poursuit avec GBM sur le PLUI.

Une commission urbanisme se réunira prochainement pour aborder le PLUI et son avancée. Ce sujet sera ensuite discuté au prochain conseil.

Concernant les orientations d'aménagements programmés (OAP) : deux zones sont maintenues (fruitière + parcelles 107 et 26 et terrain Guignat).

Un recensement du patrimoine sera effectué (protection du bâti) avec un règlement spécifique pour chaque type.

## 8/ Voirie

- Voirie de la Chassagne :

On s'est rendu compte d'une différence de nom de cette voie avec le cadastre. Afin d'être en conformité avec l'adresse actuelle des habitants, il est nécessaire de changer le nom de la rue en « Chemin de la Chassagne ».

Un panneau sera commandé et les habitants informés.

**Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le changement de nom de voirie en « Chemin de la Chassagne ».**

- Alignement de la voirie/propriété privée rue de la Fontaine :

Une réunion avec M. et Mme Gros s'est tenue avec le Département, le service Voirie de GBM et la mairie de Fontain, à la demande de M. et Mme Gros, afin de régulariser une situation d'emprise foncière privée sur le trottoir rue de la Fontaine. Tous les participants ont validé sur le principe une acquisition par le Département de cette emprise (mairie et département de façon écrite et verbalement par M. Gros).

- Place de retournement et bacs poubelles chemin sur Crête :

Plusieurs solutions sont proposées au conseil pour l'aménagement du point de collecte des poubelles des dernières maisons chemin sur Crête.

- Solution 1 : uniquement un local pour les bacs le long de la route (avec claustres en bois)
- Solution 2 : uniquement un local pour les bacs positionné sur le côté de la place de retournement (avec claustres en bois), et enrobé sur 1/3 de la place
- Solution 3 : solution 2 + un grillage de protection des parois rocheuses creusées pour contenir les chutes de pierres et enrobé sur l'ensemble de la place

Le conseil est favorable à la solution 3 mais demande un calcul de coût pour une proposition supplémentaire par la pose d'un enrobé sur la zone de stockage uniquement. Mme la Maire reprendra contact avec les services de GBM pour cette demande.

## 9/ Questions diverses

- Règlement intérieur de la Médiathèque Pugey/Fontain :

**Après lecture du document, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le règlement intérieur de la Médiathèque.**

- Des haies débordent toujours sur la chaussée en plusieurs endroits. Des courriers seront prochainement envoyés aux habitants concernés.

- M. Michel Bourette s'inquiète des conséquences de la fermeture de la RN 83 sur le trafic de la RD 104 (fermeture du 15 juillet au 26 août).

Il demande à ce que la mairie fasse abaisser la vitesse le temps de cette fermeture.

Madame le maire indique que malheureusement les radars tronçons ne sont plus déployés par le Département mais propose d'alerter le Département en concertation avec les mairies de Pugey et de la Vèze afin qu'il soit procédé à des contrôle routiers plus fréquents.

Clôture des débats : 23h15

Prochain conseil :

Lundi 23 juin 2025 à 20h00

Affiché à Fontain et publié sur le site internet,

le 27/06/2025

Catherine HAMELIN, Maire de Fontain

